

1
(N° 481.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 AOUT 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Jean-Nicolas Peltier.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Fillières, département de la Moselle (France), le 28 février 1784 ; il a habité cette commune jusqu'en 1827, époque à laquelle il a fixé son domicile à Schouweiler, commune de Dippach (province de Luxembourg), qu'il habite encore aujourd'hui.

Il conste des pièces du dossier que le sieur Peltier s'est toujours comporté, en France, en homme probe, intègre et loyal, et que, depuis son entrée en Belgique, sa conduite tant politique que privée a été à l'abri de tout reproche.

Les renseignements obtenus constatent qu'il a acquis des propriétés dans la commune de Dippach, et qu'il jouit de l'estime et de la considération de tous les habitants.

Les autorités consultées sont d'avis qu'il y a lieu de lui accorder la naturalisation ordinaire qu'il sollicite.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
F. DU BUS, AÎNÉ.